

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 4 décembre 2025

N° 2025_30
Nomenclature acte : 8.2.4

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16
Démissionnaire : 1
Présents : 8
Représentés : 2

Votes pour : 10
Votes contre :
Abstention :

L'An deux-mille-vingt-cinq, le quatre décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence d'Anne BULLETT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : A. BULLETT, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, G. REIGADA, A. BON, M. FORNIER, F. BROSSSE

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLETT), S. LE BEUZE (par M. FORNIER)

Absents excusés : D. LAFON, S. ABGRALL, S. BECHTOLA, J-Y. SOMMIER, P. KATHOLA, M. LAGARDE

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 à L123-17,

VU la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'Arrêté AR20-214 du 18 décembre 2020 relatif à la désignation des membres siégeant au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

VU le Rapport annuel 2024 de la commission communale pour l'accessibilité, ci-annexé,

CONSIDERANT que chaque année un rapport consacré à l'accessibilité de la commune doit être rendu et transmis au préfet,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport annuel 2024 de la commission communale pour l'accessibilité.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- Au Conseil départemental Consultatif des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine
- Au Comité départemental des retraités et des personnes âgées
- Tous les responsables de services ou des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport

Fontenay-aux-Roses le

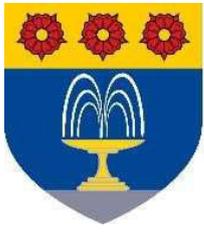
15 DEC. 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Anne BULLET,
Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le 16/12/2025
Publication/Affichage le 16/12/2025

La Vice-présidente du CCAS



Fontenay-
aux-Roses

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025



ID : 092-269200374-20251215-DEL2025_30A-DE

Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel 2024

Adressé à :

Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine

Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Conseil consultatif des personnes handicapées des Hauts-de-Seine

Comité départemental des retraités et des personnes âgées

Sommaire

I. PRESENTATION DE LA VILLE	4
1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses	4
2. Quelques chiffres	4
II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	5
1. Les membres de la CCA en date du 31 décembre 2024	5
2. Rôle de la commission	5
III. LE SERVICE BATIMENT	6
IV. LA VOIRIE	6
V. LES MOBILITÉS	7
VI. LES ACTIONS PORTEES PAR LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX	8
1. Le service Logement	8
2. Le service Petite Enfance	8
3. Le service éducation	9
4. Service périscolaire	11
5. Le service jeunesse	11
6. Le Centre Municipal de Santé (CMS)	12
7. La direction des ressources humaines	13
8. Le service informatique	13
9. Le Centre Culturel Jeunesse Loisirs (dont la Maison de quartier des Paradis)	14
10. Le pôle handicap au CCAS	15
VII. LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE	20
1. La ludothèque « le Manège aux Jouets »	20
2. Le Lions Club	21
3. Les sections adaptées de l'Association Sportive Fontenaisienne	22
4. La Médiathèque	22
VIII. CONCLUSION	25
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE :	26
ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES BANCS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL :	27

INTRODUCTION

Les sources textuelles faisant référence au principe d'accessibilité des personnes en situation de handicap sont plurielles : la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, énonce un principe d'accessibilité visant à garantir la participation effective des personnes en situation de handicap à la vie de la collectivité. Ce principe d'accessibilité se décline de façon transversale et touche tous les domaines de la vie : la scolarité, l'emploi, le travail adapté et l'emploi protégé, le cadre bâti, les transports, l'exercice de la citoyenneté ou encore les relations avec les services publics.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 vient quant à lui préciser la définition de l'accessibilité pour le cadre bâti : « *Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente* ».

Enfin, la convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 2006 et ratifiée par la France en 2010, incite notamment les États Parties à modifier leur approche pour aller vers une logique d'accessibilité universelle, et à considérer que l'accessibilité va au-delà de l'accès physique (bâtiments, équipements, espace public, transports) elle recouvre aussi l'information, la communication, l'utilisation de services...

C'est clairement dans cette logique que s'inscrit le présent rapport, tout comme les précédents : il vise à mettre en exergue l'ensemble des actions mises en œuvre en 2024 sur le territoire fontenaisien, par les services municipaux, mais aussi par d'autres acteurs, afin de permettre une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité, sans se limiter à une accessibilité strictement technique.

NB : le présent rapport comporte de nombreux acronymes. Un glossaire placé en dernière page permettra d'en déchiffrer la quasi-totalité.

I. PRESENTATION DE LA VILLE

1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses

La commune de Fontenay-aux-Roses est située dans le département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France, au sud-ouest de Paris. Elle appartient à la Métropole du Grand Paris qui regroupe les départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94), ainsi que les communes des Portes de l'Essonne (91).

La Métropole du Grand Paris se compose de 12 territoires, dont celui de Vallée Sud – Grand Paris (T2) qui regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses (siège), Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux. La population totale du territoire est de 409 929 habitants¹.

Concernant la topographie de la ville, celle-ci est relativement vallonnée avec un dénivelé moyen de 100 mètres. Le point le plus haut culmine à 160 m et se situe au Panorama, tandis que le point le plus bas se situe à 60 mètres, au niveau de l'église des Blagis. La superficie de la commune est de 251 hectares, soit 2,51 km² et la densité est de 9 795 habitants/ km².

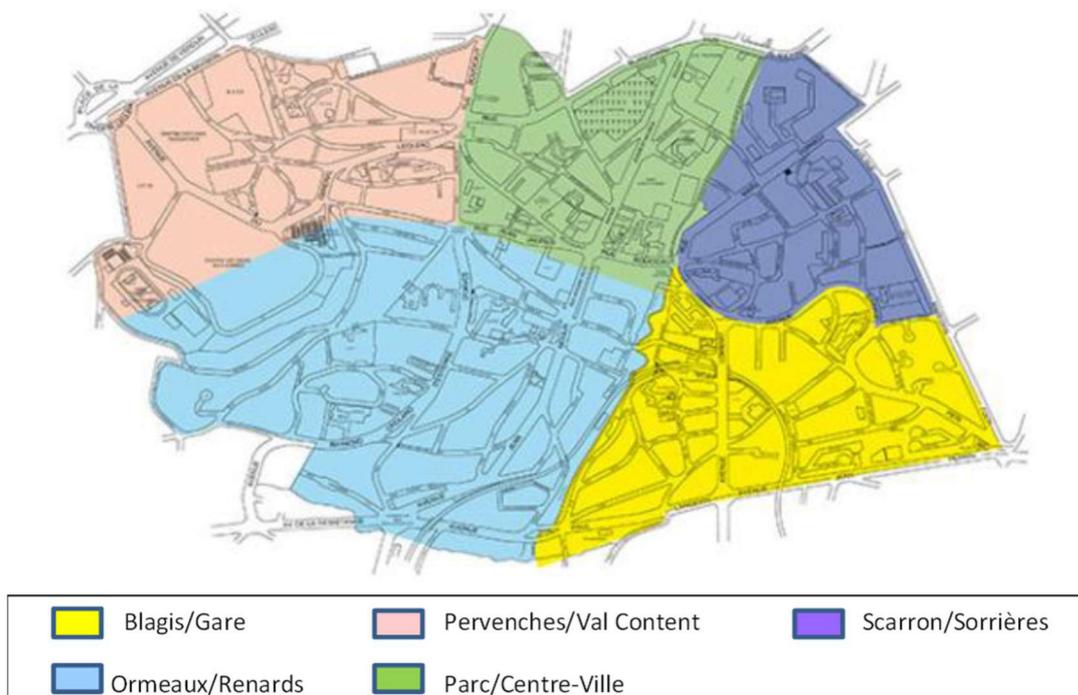
2. Quelques chiffres

La population fontenaisienne compte 24 586 habitants² (+1,94% par rapport à 2016).

Il s'agit d'une population relativement jeune puisque 19% des Fontenaisiens ont moins de 30 ans.

La ville compte 13,9% de personnes âgées de 60 à 74 ans et les plus de 75 ans comptent pour 8,4%.

La commune est découpée en cinq quartiers, distincts du découpage IRIS, plus représentatifs de la population fontenaisienne.



¹ INSEE 2021

² INSEE 2022

En ce qui concerne la population en situation de handicap, au 31 décembre 2024, la MDPH indiquait avoir ouvert des droits pour **5 195 Fontenaisiens**.

Une personne peut solliciter plusieurs droits. Nous avons ci-dessous mis en avant les droits les plus significatifs.

- AAH (Allocation Adultes Handicapées) : 517
- CMI Carte Mobilité Inclusion invalidité : 643
- CMI Carte Mobilité Inclusion priorité : 928
- CMI Carte Mobilité Inclusion stationnement : 740
- RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé : 834

II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

1. Les membres de la CCA en date du 31 décembre 2024

Membres élus :

Monsieur Laurent VASTEL, Maire, Président de droit de la commission

Madame Anne BULLET, Adjointe au Maire en charge du Social

Monsieur Dominique LAFON, Adjoint au Maire en charge de l'Enfance, de la Jeunesse, des nouvelles technologies, de l'Innovation et du Jumelage

Monsieur Emmanuel CHAMBON, Adjoint au Maire en charge du Personnel Communal

Monsieur Pierre-Henri CONSTANT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, des Espaces publics et de la Voirie

Monsieur Roger LHOSTE, Conseiller municipal

Madame Léa-Iris POGGI, Conseillère municipale d'opposition

Membres associatifs :

Monsieur Alain BAUDRY, représentant de l'Association UNAPEI 92

Monsieur Guy-Michel BOULARD, représentant de l'Association APF France

Madame Annick MORON, représentante de l'Association Valentin Haüy

Madame Marie DE VIENNE, représentante de l'Association France Alzheimer

2. Rôle de la commission

L'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose la création dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Cette commission se compose de membres élus au conseil municipal et de membres associatifs nommés par le Maire. La commission joue un rôle consultatif sur les questions de mise en accessibilité du territoire, dont les missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal,
- Formuler toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, notamment des supports de communication (site internet, magazine municipal...),
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Tenir à jour par voie électronique la liste des établissements accessibles recevant du public et ceux qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (d'Ad'AP). L'état d'avancement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et privés est consultable sur le site de la Ville, à la rubrique « Handicap ».

III. LE SERVICE BATIMENT

- Centre de loisirs Pierre Bonnard : Il s'agit d'un ERP de 3^{ème} catégorie de type R (école maternelle) avec activités de type L (spectacle ou projection). Cet établissement, inauguré le 11 septembre 2024, comprend les caractéristiques suivantes en matière d'accessibilité :
 - Signalétique adaptée sur les portes vitrées des halls.
 - Élévateur dans le hall d'accès à la salle polyvalente et à la salle d'activité partagée du R+1.
 - Escaliers intérieurs accessibles : mains courantes adaptées, contrastes visuels et tactiles, bandes podotactiles, bandes de contraste sur les marches et les nez de marches.
 - Éclairages LED visant à améliorer les circulations dans l'enceinte de l'équipement.
 - Sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite³. Tous sont équipés de signaux sonores et visuels en cas d'évacuation.
- Parking de la Cavée : la réfection du parking souterrain de la Cavée, dont les études ont démarré sur l'année 2024 a tenu compte de l'ensemble des critères liés à l'accessibilité du public, pour faciliter la chaîne du déplacement :
 - ajout d'un ascenseur
 - cheminements continus et libres d'obstacles entre les places et ledit ascenseur,
 - signalisations et éclairages renforcés
- Espace culturel Rosa Bonheur : cet équipement inauguré le 23 avril 2024 constitue un ERP de 5^{ème} catégorie de type L. Les travaux d'aménagement du nouvel espace culturel incluent les opérations d'accessibilité suivantes :
 - Ascenseur aux normes PMR extérieur depuis le trottoir permettant l'accès au parvis surélevé et à l'entrée du bâtiment.
 - Éclairage au sol et sur bornes à l'intérieur de l'équipement
 - Escalier éclairé et muni de mains courantes adaptées sur l'allée centrale.
- Halle aux Comestibles : les études concernant ce projet ont été lancées en 2024. Elles prévoient notamment une simplification des ouvertures, notamment des accès latéraux. Les pentes ont été retravaillées et des paliers ajoutés, pour que désormais tous les accès du bâtiment respectent les normes d'accessibilité. Le projet prévoit également une remise en fonctionnement de l'ascenseur desservant le parking sous-terrain depuis la rue La Boissière.
- Parc Sainte-Barbe : hors du service bâtiment, les services techniques ont débuté les travaux sur cet équipement au cours du mois de novembre 2024 avec en ligne de mire la mise en accessibilité des cheminements : Les allées ont été élargies et les pentes adoucies pour respecter la réglementation PMR.

Perspectives pour 2025 :

Mise en conformité PMR du gymnase des Pervenches (2025-2026) par la mise en œuvre :

- D'un élévateur,
- De blocs sanitaires,
- De douches PMR.

Le parking de la cavée (été 2025) avec :

- 2 places de stationnement réservées PMR,
- Un accès par ascenseur.

IV. LA VOIRIE

L'année 2024 a été marquée par plusieurs avancées concrètes en matière d'accessibilité de l'espace public.

³ un pour la salle d'activités partagées au R+1, un sanitaire femme et un sanitaire homme dans les blocs sanitaires du rez-de-chaussée des salles d'activités du bâtiment arrière et 1 sanitaire dans la circulation du RdC. Le sanitaire existant de la salle polyvalente à quant à lui été rénové.

La ville a mené, en lien avec l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (VSGP), des diagnostics de cheminement piétons afin d'identifier les points de non-conformité et de définir une stratégie de priorisation des interventions. Un état des lieux portant sur les dix dernières années a été réalisé :

Type d'Anomalie	2014	2024
Modules sonores manquants	184	22
BEV manquantes	466	282
Bandes de guidage manquantes	130	94
Barrières à supprimer	146	124
Potelets PMR manquants	681	563
Abaissements à faire	121	60
Bombées de chaussée	3	8
Avaloirs à déplacer	5	7
Marquage à faire	55	36

Le bilan montre une diminution significative des anomalies liées à l'accessibilité entre 2014 et 2024. Les visites sur site ont non seulement permis d'identifier des non-conformités, mais aussi de mesurer l'efficacité des efforts déployés jusqu'à présent.

En outre, deux places réservées aux personnes à mobilité réduite ont été créées :

- 53 rue de Bellevue,
- 13 rue Georges Bailly.

Parmi les faits notables, on peut souligner la prise en compte systématique des exigences d'accessibilité dans les projets d'aménagement en lien avec les services techniques de VSGP pour les rues :

- Maurice Philippot,
- Bellevue,
- La Boissière,
- Georges Bronne,
- Scarron,
- Gambetta,
- Chemin Renaudin,
- Une partie de la rue Blanchard.

Perspectives pour 2025 :

Poursuivre la collaboration de la ville avec VSGP sur deux projets structurants :

- Réaménagement du parc Sainte-Barbe : création de cheminements accessibles conformes à la réglementation,

Intégrer les pentes, les revêtements et équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

- Projet de réfection des trottoirs de la rue des Roses : porté par VSGP, constituera également un levier d'amélioration. Il inclut la reprise des revêtements, la mise à niveau des bordures, la gestion des contre-pentes, ainsi que la sécurisation des cheminements aux abords des fosses d'arbres.

La ville veillera à renforcer sa collaboration avec VSGP dès la phase de conception des opérations à venir, afin d'assurer une cohérence entre les interventions techniques et les objectifs d'accessibilité.

V. LES MOBILITÉS

La ville bénéficie de neuf lignes de bus RATP qui traversent son territoire, et du Petit Fontenaisien (594), service intercommunal dont la gestion est assurée par l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

Pour être considéré comme accessible aux Usagers en Fauteuil Roulant (UFR), le taux

d'accessibilité sur l'ensemble de l'itinéraire doit être supérieur ou égal à 70%. Toutes les lignes RATP circulant sur la commune sont accessibles, à l'exception du Parc de la Division Leclerc de 46%.

Lignes		Taux d'accessibilité sur l'ensemble de l'itinéraire
128	Porte d'Orléans ↔ Robinson RER	85 %
394	Issy Val de Seine RER ↔ Bourg-la-Reine RER	85 %
162	Meudon Val Fleury RER ↔ Villejuif Louis Aragon	84 %
294	Igny RER ↔ Châtillon-Montrouge Métro	83 %
188	Bagneux Rosenberg ↔ Porte d'Orléans	81 %
195	Robinson RER ↔ Châtillon-Montrouge Métro	81 %
390	Vélizy Europe Sud ↔ Bourg-la-Reine RER	77 %
395	Le Plessis Robinson-Pavé Blanc ↔ Antony RER	77 %
194	Châtenay Malabry Lycée Polyvalent / Sophie Barat ↔ Porte d'Orléans	70 %
	Division Leclerc (circulaire)	46 %

VI. LES ACTIONS PORTEES PAR LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

1. Le service Logement

La ville de Fontenay-aux-Roses dispose de 4 481 logements comptabilisés selon les termes de la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU). En 2024, le service logement a attribué 24 logements vacants répartis sur l'ensemble de la ville (logements issus du contingent ville).

En ce qui concerne les logements accessibles et adaptables aux fauteuils roulants, Fontenay-aux-Roses compte 186 logements (données extraites du Répertoire du Parc Locatif Social - RPLS). La gestion de ces logements sociaux est assurée par Haut de Seine Habitat (71), RATP habitat (7), I3F (78) et CDC habitat (30). A noter que 12% des demandeurs de logement social résidant sur la commune déclarent un handicap ou une perte d'autonomie.

L'obtention de données plus exhaustives intégrant l'ensemble du patrimoine fontenaisien⁴ reste difficile, dans la mesure où il n'existe pas d'évaluation précise du degré d'accessibilité du parc privé. Pour tout nouveau projet, les critères d'accessibilité sont respectés, car contenus dans le permis de construire.

Perspective pour 2025

Travailler à l'augmentation du nombre de logements accessibles en lien avec les bailleurs.

2. Le service Petite Enfance

Introduction :

En 2024, la formation des agents a été réalisée, conformément aux objectifs avancés en début d'exercice.

⁴ Public et privé confondus

Rappel des objectifs pour 2024 :

- Prendre appui sur plusieurs organismes de formation (comme SAIS 92 et le CRAIF) pour renforcer la sensibilisation des équipes de terrain,
- Proposer aux équipes une action de familiarisation avec le dossier MDPH,
- Participer au Duo Day.

Bilan :

Une attention particulière a été portée à la formation des agents et à l'accompagnement des familles, ce qui a permis de répondre à l'un des objectifs initiaux.

Deux pédiatres et une psychologue, actuellement en activités au sein du service, ont participé à la formation et l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques. Ils constituent des partenaires privilégiés dans le processus de détection des signes d'alerte.

5 agents de la Petite Enfance ont pu participer à la formation organisée par l'association SAIS 92 sur le thème du repérage précoce des troubles neurodéveloppementaux et du spectre autistique avec ou sans trouble du comportement.

Des réunions de synthèse se sont tenues dans la foulée avec :

- Le CAMSP pour des enfants en cours de diagnostic, pour une entrée à l'école maternelle,
- Le corps enseignant de l'école maternelle,
- La ou les familles faisant part de questionnements.

Des sessions de formation ont été organisées pour une quinzaine d'agents sur l'ensemble du service (près du quart de l'effectif global). Elles ont été dispensées par le pédiatre et la psychologue lors d'une journée pédagogique ou lors de réunions, centrées sur les besoins spécifiques de chaque enfant porteur de handicap.

Ces formations ont porté sur des sujets tels que :

- La gestion de comportements spécifiques,
- L'adaptation de l'environnement pour l'inclusion,
- L'utilisation d'outils pédagogiques adaptés (supports visuels, pictogrammes...).

Par ailleurs un atelier s'est tenu en décembre sur le thème suivant : « *Comprendre et accompagner mon enfant avec un trouble du déficit de l'attention* ». Une vingtaine de personnes y ont assisté.

La collaboration avec l'association SAIS 92 a été déterminante pour garantir une prise en charge adaptée des enfants présentant des profils différents.

Perspectives pour 2025 :

Renforcer les sessions de formation tout au long de l'année pour les agents et les familles,
Poursuivre les actions de sensibilisation des agents et des familles,
Prendre connaissance du dossier MDPH en collaboration avec le pôle handicap du CCAS,
Participer au duo Day en partenariat avec le pôle du CCAS.

3. Le service éducation

Introduction :

La ville poursuit son implication dans le dispositif DAR (Dispositif d'Auto-Régulation) pour la deuxième rentrée scolaire (2024/2025).

Rappel des objectifs 2024 (année scolaire 2024-2025) :

- Proposer des actions de socialisations aux enfants du dispositif ULIS
- Poursuivre et consolider le dispositif d'autorégulation

Bilan :

Pour le premier objectif les élèves des classes ULIS bénéficient d'un projet spécifique autour du poney-club⁵, pour lequel la Ville prend en charge les rotations de cars nécessaires aux déplacements. 24 enfants ont été impliqués dans ce projet, pour une activité courant de janvier à avril.

Pour le second objectif, le DAR (Dispositif d'Auto-Régulation) accueille au sein du groupe scolaire de la Roue B. 7 élèves porteurs d'un trouble du spectre autistique (TSA). Il propose une pédagogie adaptée qui bénéficie également aux élèves présentant des TSA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) ou un TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité).

L'équipe du dispositif se compose :

- D'une éducatrice spécialisée à temps plein
- D'une référente enseignante à temps plein
- D'une psychomotricienne à temps partiel
- D'une psychologue à mi-temps.

L'ensemble du groupe scolaire de la Roue (Roue A et B) bénéficie de ce dispositif. Les élèves font l'objet d'un suivi particulier et adapté à chacun :

- Accompagnement en classe à l'accueil et pendant des exercices écrits
- Ateliers individuels (psychomotricités, lecture, écriture, géométrie) et ateliers collectifs sur l'organisation, la gestion de la parole, du stress et de la communication
- Accompagnement aux sorties, au gymnase...
- Visites régulières à domicile du personnel médico-social

Différents ateliers collectifs sont proposés (groupe de 3, 4, 5 enfants)

- Graphisme et écriture (2 groupes)
- Motricité globale (2 groupes)
- Gestion des émotions
- Communiquer par le jeu
- Communiquer entre pairs
- Résoudre des problèmes de mathématiques

19 élèves sur le groupe scolaire ont été pris en charge entre septembre et janvier.

Mise en place des espaces *POLARIS* (espaces ouverts, sous le préau des deux écoles, sur le temps de récréation du matin). Lieu silencieux, ouvert à tous pour venir se ressourcer, où des objets sensoriels individuels sont à disposition.

Les élèves font le choix de venir, de s'y installer seuls, sur un temps limité (5-7 min). Un membre du dispositif est présent pour les accueillir. Aujourd'hui, cet espace est utilisé par des enfants qui ont besoin d'un temps calme, de manipuler des objets...

Pour la période mars-avril, des ateliers sont mis en place sur le temps scolaire par l'équipe d'autorégulation :

- Graphisme, motricité
- Attention, rapidité
- Gestion du stress
- Communication, amitié
- Jeux de lettres
- Jeux mathématiques

Perspectives pour la rentrée scolaire 2025/2026 :

⁵ Centres équestres d'Issy-les-Moulineaux et de Marne-la-Coquette

Pour les classes ULIS

Poursuivre les actions de socialisation

Pour le DAR

Augmenter les effectifs d'accueil d'enfant dans le dispositif

Former les équipes d'animation

4. Service périscolaire

Les enfants en situation de handicap présents dans les effectifs de grande section de maternelle sur 2023 sont maintenant accueillis en élémentaire. Une transmission des informations entre les ALSH maternels et élémentaires a été formalisée pour que les enfants soient accueillis au mieux.

En 2024, la référente handicap est intervenue deux mercredis au centre de loisirs Pierre Bonnard pour accompagner l'équipe dans la prise en charge de nouveaux enfants à besoins spécifiques.

En réunion de coordination, les équipes ont échangé sur l'opportunité de la création d'un poste spécifique dédié à l'inclusion. Il a été décidé d'adapter la prise en charge aux besoins des enfants (poste mutualisé ou personnalisé). Une attention particulière a été portée aux candidatures disposant d'un profil avec des qualifications liées au handicap (BAFA approfondissement handicap, master en psychologie de l'enfant).

L'association SAIS 92 est intervenue pendant une matinée pour sensibiliser les animateurs au TDAH et TSA. Par ailleurs deux animateurs ont été formés (l'un par le CNFPT, l'autre par l'association Amasco). Un nouveau livret d'accueil pour les enfants en situation de handicap a été proposé par l'association SAIS 92. Enfin un lien s'est créé entre le service et l'enseignante référente des enfants en situation de handicap.

Une action de sensibilisation au handicap visuel a été proposée aux enfants des accueils de loisirs (9/10ans). Durant les mercredis du mois de novembre des séances de cécifoot ont été proposées par l'association ODAAS au gymnase des Pervenches en partenariat avec le pôle handicap du CCAS. A l'issue de cette sensibilisation, un match a eu lieu à l'occasion du Téléthon.

Perspectives pour 2025 :

Pérenniser l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accueil des familles grâce à la généralisation du livret d'accueil,

Poursuivre des actions de formation et de sensibilisation,

Diversifier les échanges sur différentes thématiques sur le handicap,

Mettre en place des temps d'échanges réguliers entre la référente loisirs handicap et la référente handicap ville,

Poursuivre le recrutement ciblé des animateurs,

Création d'une salle *Snoezelen* à l'accueil de loisirs Pierre Bonnard.

5. Le service jeunesse

Introduction :

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses actions et initiatives visant à favoriser l'inclusion et les échanges entre les jeunes qu'ils soient en situation de handicap ou non. Celles-ci ont été rendues possibles grâce aux différents partenaires du territoire (collège des Ormeaux, CMS, pôle handicap du CCAS) et des villes limitrophes (EMPRO, foyer adulte de Bourg-la-Reine).

Rappel des objectifs 2024 :

- Participer au téléthon sous une nouvelle forme,
- Participer aux différentes actions de sensibilisation proposées par le pôle handicap ou les autres structures,
- Proposer de nouvelles actions et ateliers avec différentes structures sur le champ du handicap du territoire et des villes limitrophes (sport, débat, jardinage, cuisine),
- Fabriquer un salon de jardin, inclure la classe ULIS du collège des Ormeaux et la ludothèque,
- Participer à de nouvelles formations : gestion des troubles du comportement.

Bilan :

Participation et organisation du Téléthon :

Les jeunes ont été fortement impliqués dans le Téléthon 2024, en participant notamment à la création d'une fresque collective illustrant les valeurs de solidarité et d'inclusion.

Participation aux différentes actions :

Dans le cadre de la journée nationale « *Sport et handicap* » sur le thème « Bouge 30 minutes chaque jour », le pôle handicap du CCAS a proposé au service jeunesse de participer à une séance d'initiation au cécifoot au sein du gymnase Jean Fournier. L'association ODAAS a déployé à cet effet cinq intervenants. Des exercices de passe, de conduite de balle, d'opposition et pour finir des matchs ont pu être mis en place pour finaliser la sensibilisation. Quarante jeunes ont pris part à cette action.

Nouvelles manifestations :

- Découverte des sports estampillés « handisports » (dispositif proposé par le département Vacan'Sports),
- Lors des vacances scolaires, des séances spécifiques « handisports » ont pu avoir lieu. Les jeunes ont eu l'opportunité de pratiquer différentes disciplines adaptées, comme le cécifoot, le basket fauteuil... Ces activités ont permis à tous de découvrir la richesse du sport inclusif et de promouvoir des valeurs d'entraide et de solidarité.

Débats et sensibilisation autour du handicap :

Dans une volonté de sensibilisation, plusieurs débats ont été organisés autour de films traitant de la question du handicap. Ces échanges ont permis aux jeunes de réfléchir aux enjeux de l'inclusion et de partager leurs idées et leurs ressentis sur le sujet.

Échanges avec la classe ULIS du collège des Ormeaux

Des échanges avec la classe ULIS du collège des Ormeaux ont été organisés sur plusieurs après-midis, autour d'activités de jardinage, de pâtisserie ou de jeux de société.

Participation à des formations sur le handicap :

Afin d'améliorer les pratiques et d'approfondir les connaissances du service sur les sujets liés au handicap, plusieurs membres du service jeunesse ont suivi des formations spécifiques sur l'accueil et l'accompagnement des jeunes ayant des besoins particuliers. Ces formations ont permis d'adapter les actions et de favoriser une meilleure inclusion sur l'ensemble des activités.

Perspectives pour 2025 :

Proposer des activités sportives et d'inclusion,
Développer des rencontres et activités partagées,
Sensibiliser les jeunes à s'engager,
Poursuivre le partenariat et l'ouverture à de nouvelles structures,
Valoriser les acquis.

6. Le Centre Municipal de Santé (CMS)

En 2024, le Centre Municipal de Santé a poursuivi ses actions de prévention et d'information auprès du public fragilisé des structures UNAPEI92 (public adulte) et de l'Elan retrouvé (public d'enfants du primaire à l'adolescence).

Pour l'UNAPEI92, trois actions avec la conseillère conjugale et familiale du CMS et l'infirmière du CMS ont été menées.

Les adultes ont été reçus au sein du CMS par la conseillère et l'infirmière pour des séances d'une heure, afin d'aborder des thématiques variées : le corps, le consentement, la sexualité, la violence...

De plus, trois actions ont été réalisées par l'infirmière du CMS, qui s'est déplacée au centre d'accueil de jour (association UNAPEI92) afin de proposer des séances d'une heure et demie (trois groupes de 15 adultes accompagnés d'un éducateur).

Au cours de ces ateliers, les adultes ont été invités à choisir un thème générique sur la santé. Exemples de thématiques abordées en 2024 : les bienfaits du sport, les soins dentaires avec l'assistante dentaire du CMS, l'hygiène de vie.

Une action en lien avec la fondation l'Elan retrouvé a été réalisée en juillet 2024 dans l'enceinte du CMS. L'infirmière et la conseillère conjugale et familiale ont proposé des ateliers d'une heure à des enfants atteints de troubles du spectre autistique verbaux ou non verbaux. Les thèmes abordés sont variés : la puberté, le consentement, le respect de l'intimité. 3 actions ont été réalisées pour 15 élèves âgés de 9 à 14 ans.

Hors des structures associatives, la conseillère conjugale et familiale a également pu recevoir en consultation individuelle certains adultes ayant identifié le CMS comme un lieu « ressource ». Ceux-ci ont pu venir de leur propre initiative et évoquer des sujets liés à leur intimité.

Un stand au CMS dans le cadre de la journée du handicap (le 5 décembre de 14h00 à 17h00) a été proposé afin de présenter le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) l'Eclaircie, qui contribue à lutter contre l'isolement et à renforcer le lien social.

Perspectives pour 2025 :

Poursuivre les actions de prévention avec l'UNAPEI 92,
Poursuivre les actions de prévention avec l'Elan retrouvé groupe filles et groupe garçons,
Proposer au « GEM Eclaircie » de réitérer la journée du Handicap,
Renouveler la participation du CMS au Duo Day.

7. La direction des ressources humaines

Rappel des objectifs pour 2024 :

- Développer des actions de prévention : ergonomie et adaptation du poste de travail,
- Poursuivre le respect du pourcentage de 6% des personnes en situation de handicap,
- Poursuivre les formations à destination des agents d'accueil pour l'accueil du public en situation de handicap.

Bilan :

En 2024, 35 interventions pour aménagements de poste ont été recensées, dont 6 pour des agents RQTH et 3 pour des agents reconnus « en maladie professionnelle ».

Au titre de l'année 2024, la déclaration effectuée auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) fait apparaître un taux d'emploi direct correspondant à **9,16 %** de l'effectif global de la collectivité, nos Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi (BOE) étant au nombre de 45.

Perspectives pour 2025 :

Demeurer en conformité avec les obligations incombant à la collectivité,
Proposer de nouvelles formations aux agents sur les sujets liés à l'accessibilité et au handicap.

8. Le service informatique

L'information se trouvant de plus en plus sous un format dématérialisé, la notion d'accessibilité s'entend également sur le volet numérique. Dans le respect des obligations incombant aux acteurs publics, issues notamment de la loi pour une République Numérique de 2016, le site Internet de la Ville comporte en haut à droite de la page d'accueil, une fonctionnalité permettant d'adapter l'interface aux difficultés que peuvent rencontrer les visiteurs : mode dyslexie, possibilité d'agrandir le curseur, modification du contraste...

9. Le Centre Culturel Jeunesse Loisirs (dont la Maison de quartier des Paradis)

Introduction :

La direction de l'établissement a, de longue date le souci de programmer tout au long de l'année des actions en direction de tous les publics au sein du CCJL et de la Maison de quartier. Il s'agit du projet « *Ensemble par-delà nos différences* » et des actions partenariales inclusives.

Rappel des objectifs 2024 :

- Poursuivre la programmation pour 2024 de l'événement « Ensemble par-delà les différences »,
- Favoriser les partenariats avec les institutions spécialisées du territoire,
- Développer les actions existantes en direction de tous les publics (enfants, adolescents, seniors),
- Rendre visibles ces actions sur le territoire fontenaisien et aux alentours,
- Mettre en place des formations en langue des signes à destination des intervenants artistiques de la structure et du personnel administratif,
- Développer une communication impactante sur les réseaux et les médias.

Le public « cible » est un public intergénérationnel incluant les personnes porteuses de handicap visible ou invisible, dans une dynamique collective et de valorisation de tous les talents, amateurs et professionnels.

Sensibiliser au mieux et élargir au plus grand nombre, changer les regards et construire ensemble un rendez-vous majeur au-delà de toutes nos différences, qu'elles soient sociales, culturelles, générationnelles et genrées.

Bilan :

Pour le projet « *Ensemble par-delà nos différences* » : cette action est renouvelée pour la 8^{ème} année. Elle a eu lieu entre le 22 novembre et le 4 décembre 2024, avec dès le mois d'octobre, des actions menées en amont.

Des rencontres inclusives, à caractère intergénérationnel, convoquant tout un collectif de partenariats constitué des services municipaux, du CCAS, des accueils de loisirs, des associations culturelles et sportives, des établissements culturels de la ville et aussi des structures spécialisées en accueil de jour et en hébergement, avec des publics en situation de handicap psychique, moteur et également les publics seniors ou en situation précaire et isolée.

Tout un travail d'actions culturelles, d'ateliers créatifs et participatifs, des sorties aux musées, des rencontres a été organisé en amont de cet événement porté par le CCJL, au sein même de la structure et parfois dans les lieux partenaires du handicap.

Des ateliers et stages artistiques, de bien-être, création d'œuvres collectives dirigés par un artiste plasticien partenaire, continuité du cabaret inclusif en collaboration avec le CAJ sous la direction d'un intervenant artistique du CCJL (théâtre), des expositions au sein du CCJL (avec les ateliers du CCJL) et hors les murs, des rencontres, conférences, spectacles, concerts...

En 2024, zoom spécifique sur la langue des signes : stage de découverte LSF ouvert à tous les publics, atelier « Signes avec bébé » à destination des 6 mois/3 ans ainsi qu'un spectacle destiné aux 6 mois/4 ans intégrant la langue des signes.

Pour cet événement, près de 1000 personnes ont été identifiées.

Pour les actions partenariales inclusives : tout au long de la saison, le CCJL accueille au sein de sa structure les usagers des institutions spécialisées de façon informelle ou dans la pratique d'activités hebdomadaires, dans le cadre de manifestations publiques, de sorties, et met en place des

conventionnements de mise à disposition de salles ou de matériel technique, pour l'organisation de leurs festivités de fin d'année. Des sorties inclusives au musée sont également proposées.

Activités ou actions mises en œuvre à la Maison de quartier en collaboration avec la ludothèque et l'association *Bien Grandir Ensemble*.

Ateliers LSF : permettre et faciliter l'apprentissage de la langue des signes aux usagers, atelier encadré par un intervenant malentendant au sein de notre structure, volonté de développer cet apprentissage.

Inclusion des publics malentendants dans nos ateliers d'arts plastiques sous la direction d'une intervenante bilingue LSF. Volonté d'élargir cette mixité à un plus grand nombre d'activités au sein du CCJL, avec la mise en place de stages de sensibilisation à la langue des signes ouverts à tous.

Le CCJL rend possible également l'accès à tout enfant porteur de handicap, (HPI, troubles autistiques plus particulièrement) à la pratique d'une activité artistique dans la mesure du possible et en accord avec l'intervenant artistique.

Participation du CCJL au Téléthon le 30/11/2024 avec un café couture et la création de porte-clés en récup, vendus ensuite au profit de l'AFM, et le Téléthon de tous les talents : le CCJL présente chaque année un concert avec des musiciens, chanteurs, élèves, amateurs ou professionnels du CCJL, du conservatoire ou amis du CCJL, dons et recettes collectées en faveur du Téléthon.

Le budget s'inscrit dans un budget global (financeur : ville et EPA) de fonctionnement propre à la structure du CCJL, pouvant évoluer en fonction des actions et des projets menés dans l'année.

Impact sur les bénéficiaires et les porteurs du projet :

Réussite totale avec la mutualisation des initiatives inclusives. Grande dynamique et synergie entre les acteurs et publics impactés.

Perspectives pour 2025 :

Poursuivre la programmation pour 2025 de l'événement « Ensemble par-delà les différences »,
Favoriser les partenariats avec les institutions spécialisées du territoire,
Développer les actions existantes en direction de tous les publics (enfants, adolescents, seniors),
Rendre visibles ces actions sur le territoire fontenaisien et aux alentours,
Mettre en place des formations en langue des signes à destination des intervenants artistiques de la structure et du personnel administratif,
Développer une communication impactante sur les réseaux et les médias.

10. Le pôle handicap au CCAS

Introduction :

Le pôle a proposé tout au long de l'année, des actions de sensibilisation sur le champ du handicap en direction des Fontenaisiens mais aussi du personnel municipal. Beaucoup de ces actions ont pu se mettre en place grâce à la collaboration des associations œuvrant sur le champ du handicap, et des services de la ville.

Le pôle a poursuivi son travail de recensement des établissements recevant du public (ERP) conformes par l'intermédiaire de la plateforme *Accelibre*. Il s'agit d'une application collaborative indiquant le niveau d'accessibilité d'un établissement recevant du public (de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie).

Par ailleurs, le pôle handicap constitue un lieu de ressources pour toute personne se posant des questions sur le handicap ou souhaitant bénéficier d'une aide à la complétude du dossier MDPH.

Les actions de sensibilisation :

En collaboration avec les services de la ville : les accueils de loisirs et le service jeunesse.

Le souhait était d'illustrer la journée nationale du sport et du handicap, se tenant au mois de mars, de mettre en avant l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques et de s'associer à la grande cause nationale : la promotion de l'activité physique et sportive.

Pour cela, le CCAS a sollicité l'ODAAS pour initier les enfants (9 à 11 ans) et les jeunes (11 à 25 ans) au cécifoot.

Cette action a été planifiée avec les services et proposée en mars pour les primaires et en avril pour la jeunesse. Au-delà, des techniques, des règles de jeu, et de la mise en situation, le public a pu échanger avec des athlètes de haut niveau, eux-mêmes en situation de handicap et pratiquant ce sport.

Les publics ont été attentifs et se sont pleinement investis dans cette activité encore peu connue mais largement représentée durant les Jeux Paralympiques, où la France a récolté une médaille d'or.

Une quarantaine d'enfants et une quarantaine de jeunes ont été impliqués dans cette action.

En collaboration avec les associations du territoire :

Comme chaque année, le CCAS coopère avec deux associations sur le champ du handicap le Groupement d'Entraide Mutuelle « l'Éclaircie » et l'UNAPEI92. Deux projets ont été élaborés pour mettre en avant leurs talents :

- Le déploiement de plusieurs activités simultanément durant la fête de la ville du 25 mai : atelier de peinture (fresque participative), shiatsu sur chaise, photos portrait... Environ 150 personnes se sont présentées au stand pour participer à ces activités.
- La réalisation d'œuvres artistiques sur le thème « Energie et mouvement » présentées dans le hall de la mairie. Entre 500 et 700 personnes ont parcouru les œuvres.

Ces opérations ont permis de faciliter les échanges avec le public et de favoriser la participation citoyenne des personnes en situation de handicap à la vie de la commune.



Deux sorties proposées : l'une en avril et l'autre en octobre :

Pour la première sortie, le CCAS a fait appel à un prestataire spécialisé en botanique : *Les Chemins de la Nature*, avec une visite du parc de Sceaux. Chaque participant a pu en apprendre un peu plus sur la flore du parc situé à proximité de la ville de Fontenay-aux-Roses.

Cette sortie gratuite a été proposée aux personnes fréquentant le GEM et l'UNAPEI92, mais aussi au public reçu par le pôle handicap (permanences d'écoute, instruction des dossiers MDPH...). 17 personnes ont pris part à cette activité.

La seconde a consisté en une visite du musée du Louvre. Une visite autour de la sculpture a été proposée par un guide conférencier. Une partie des participants a découvert ce musée pour la première fois. 7 personnes ont participé à cette activité.

En direction des Fontenaisiens, une nouvelle action de sensibilisation :



Pour la première fois, le CCAS a participé à la journée mondiale des personnes sourdes, qui a eu lieu le samedi 27 septembre. A cette occasion, a été proposée aux abords du marché sur la place du général de Gaulle, une animation intitulée « Café signé » par l'association AFIS. Le principe est le suivant : la personne peut recevoir une boisson gratuitement, à condition de la demander à l'interlocuteur en langue des signes.

Une personne sourde et un interprète ont appris aux passants les mots suivants :

“Bonjour, merci, s'il vous plaît, gâteau, biscuit, sucre, au revoir, café, thé, eau”.

Les participants avaient, en outre la possibilité de parcourir les panneaux relatant l'histoire de la langue des signes ainsi que de son alphabet.

L'animation a permis à 70 personnes de découvrir ou redécouvrir la langue des signes.

Les actions d'inclusion :

Le Duo Day : le 21 novembre :

Pour cette 7^{ème} édition, la ville s'est impliquée à nouveau dans cette action de portée nationale. Les services habitués ont répondu présents, il s'agit :

- Du CMS (aide à l'accueil du public),
- Des espaces verts (aide au déneigement),
- De la cuisine centrale restauration (aide au service),
- Du CCAS (aide à la livraison des repas).

L'établissement se met en relation avec l'organisme d'accompagnement l'ESAT « les Robinsons » pour pouvoir créer des binômes. Dès le mois de juin, la structure effectue un recensement des personnes désirant s'impliquer dans un duo. A partir de là, un échange est possible avec la référente handicap qui va mettre en relation les attentes des uns et les possibilités des services. La Référente peut ensuite inscrire sur la plateforme « Duo Day » les offres en fonction des candidatures. Cette année 8 duos ont été possibles.

En partenariat avec l'Établissement public administratif CCJL :

Depuis 2018, le CCAS participe au projet « *Ensemble par-delà nos différences* » impulsé par le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL), du 22 novembre au 4 décembre.

A ce titre, il a été proposé :

- Une soirée littéraire en amont de l'événement le samedi 16 novembre.

Le choix de l'auteur est défini dès le mois de mars 2024. Un auteur traite d'un sujet sur le handicap et peut être lui-même en situation de handicap. Les démarches sont ensuite entreprises par la responsable de la librairie « Les Pêcheurs d'étoiles », qui se met en contact avec l'éditeur. Cette année, c'est l'auteur Arthur DEYFRUS qui a été invité pour son livre *La 5^{ème} main*.

- Une sortie inclusive

Réunissant différents publics (ceux du CCJL et ceux reçus par la référente handicap), a été proposée une sortie au musée Rodin, le jeudi 28 novembre. Un guide conférencier a fait découvrir l'artiste à travers ses sculptures.



Une participation au Téléthon :

Le CCAS a fait le choix de continuer la sensibilisation des enfants (9 à 11 ans) de l'accueil de loisirs du Parc sur le cécifoot. Le partenariat maintenu avec l'association ODAAS débuté en mars, s'est poursuivi en novembre. L'idée était d'aller plus loin dans la sensibilisation en programmant deux séances (20 et 27 novembre) de cécifoot avec le même groupe d'enfants, et de faire une démonstration le jour officiel le samedi 30 novembre.

La sensibilisation des deux journées a mobilisé une vingtaine d'enfants. Le jour du Téléthon, huit enfants ont procédé à une courte représentation, épaulés par les athlètes issus de l'association ODAAS. A titre d'information, la ville a réuni la somme de 3 000 € pour l'ensemble des manifestations qui se sont déroulées ce jour-là.

Un spectacle tout public : le Noël de la cigale brésilienne par Anna TORRES

Pour la journée mondiale des personnes handicapées, le mardi 3 décembre, le CCAS a proposé un spectacle récréatif et instructif traitant de l'autisme, qui a rassemblé 70 personnes.

La permanence d'écoute et l'instruction des dossiers :

La permanence d'écoute :

Durant ces permanences, les personnes viennent chercher une écoute, de la documentation, de l'information, des explications, de la réassurance.

Il est possible de rencontrer la référente handicap ou de la joindre par téléphone. Des recherches peuvent se faire en temps réel, directement en ligne avec la personne, ou en lien avec des professionnels partenaires (MDPH, associations...). La référente propose systématiquement de fournir de la documentation adaptée à la situation, pour permettre à l'utilisateur de faciliter ses recherches.

Les sujets abordés sont principalement des questions relevant de la compétence de la MDPH, portant souvent sur l'état d'avancement des dossiers. Des précisions peuvent être apportées, notamment sur les délais d'attente.

167 demandes d'aides ont été traitées : 101 personnes se sont rendues à la permanence et 66 ont effectué ces demandes par téléphone.

Type d'aide	Nombre de dossiers
Allocation adulte handicapé (AAH)	40
Carte inclusion ou de priorité	67
Carte de stationnement	64
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	30
Prestation de compensation du handicap (PCH)	13
Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	3

Conclusion :

En 2024, différentes actions de sensibilisation ont pu être développées. Le service s'est notamment associé à la Grande Cause Nationale de la promotion de l'activité physique et sportive illustrée en mars et en novembre (à travers l'activité cécifoot).

Trois autres temps forts ont été proposés : celui de l'autisme, couplé à la journée des personnes handicapées (spectacle) et celle pour les personnes sourdes (café en langue des signes).

La mise en avant des établissements communaux recevant du public accessible est visible sur la plateforme collaborative.

Perspectives pour 2025

Poursuivre les actions de sensibilisation aux handicaps sur toute l'année,
 Favoriser la mise en relation des associations sur le champ du handicap du territoire et des services de la ville,
 Proposer une ou plusieurs actions pour les 20 ans de la loi du 11 février 2005,
 Poursuivre la mise à jour de la plateforme « *AccesLibre* » au fur et à mesure de la mise en accessibilité des ERP communaux,
 Elargir le service de transport à la demande aux personnes en situation de handicap,
 S'associer à nouveau à la Grande Cause Nationale pour 2025, sous un nouveau format.

VII. LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS DU T

1. La ludothèque « le Manège aux Jouets »

Rappel des objectifs 2024 :

- Pérenniser, consolider et développer des projets inclusifs,
- Permettre l'accessibilité de la structure à tous les publics.

En ce qui concerne les actions pérennisées :

Mise en place de temps d'accueil spécifiques pour des structures de la ville ou de villes limitrophes sur le champ du handicap.

- o Externat Médico Psychologique (EMP) de Châtillon :
Les enfants sont accueillis en jeu libre à la ludothèque le vendredi tous les 15 jours : 5 enfants en moyenne par séance.

Les enfants ont été accueillis en jeu libre à la ludothèque tous les 15 jours.

Le ludothécaire sélectionne des jeux en fonction du projet, des appétences et des besoins des publics concernés en veillant à ne pas les mettre en situation d'échec. L'association veille à proposer des jeux adaptés au développement et au profil sensoriel du public accueilli et d'atteindre l'objectif de plaisir de jouer et d'induire l'effet d'apprentissage.

- o IME Les Alizés de Fontenay-aux-Roses :
Un groupe de jeunes entre 12 et 16 ans est accueilli en jeu libre pendant une heure tous les 15 jours : 9 jeunes en moyenne par séance sont accueillis.

Le ludothécaire veille à proposer des jeux adaptés au développement et au profil sensoriel du public accueilli pour atteindre l'objectif du plaisir de jouer. Il sélectionne des jeux en fonction des appétences et des besoins de chacun en veillant à ne pas les mettre en situation d'échec.

Mise en place d'ateliers jeux hors les murs dans des structures du champ du handicap

- o Centre d'Accueil de Jour de l'Avenir de Fontenay-aux-Roses :

Un ludothécaire s'est rendu dans leurs locaux un vendredi tous les 15 jours pour y animer un atelier jeux de société. 6 participants en moyenne

Les ludothécaires orientent les familles vers les différents acteurs pouvant apporter une aide et un soutien, notamment la référente handicap ville : 2 familles ont été orientées. Cela leur a permis de créer un nouveau réseau de connaissances.

Les familles et les professionnels (petite enfance, enfance, éducateurs...) expriment leurs besoins d'être guidés dans l'offre actuelle de jeux adaptés. Le jeu est un outil dont ils souhaitent se servir pour développer le lien social, pour repérer des capacités mais aussi comme outil de médiation, de socialisation, pour passer un moment privilégié.

- o Apprentissage d'une chanson de présentation en langue des signes françaises pendant les temps d'accueil petite enfance du matin. Parents, assistantes maternelles et enfants ont appris à signer une chanson.

La participation de l'association au projet « *Ensemble par-delà nos différences* » (projet organisé par le CCJL) : Mercredi 27 novembre de 14h à 18h

L'association Le Manège aux Jouets propose deux ateliers pour découvrir et explorer le monde avec le corps, les mains, le nez, la bouche, les oreilles ou les yeux :

- Un panel de jeux de société pour apprendre à connaître le corps en s'amusant, à décrire ses sensations, à confronter ses expériences sensorielles
- Un espace sensoriel pour permettre une stimulation multisensorielle.

Organisation d'un festival du jeu toujours plus inclusif :

Durant le dernier week-end du mois d'août, l'association organise le festival du jeu *Floraisons Ludiques*, ouvert à tous et gratuit. Environ 2 900 personnes (avec ou sans besoins spécifiques) sont accueillies sur ce temps festif. Cette année encore, une attention particulière a été portée en direction du public en situation de handicap.

Mise en place d'un espace sensoriel : pratique de stimulation multisensorielle accompagnée et contrôlée, visant à éveiller, canaliser ou entretenir la sensorialité de la personne stimulée, dans une ambiance sécurisante, conçu pour offrir un voyage favorisant les expériences sensorielles, la détente et la rencontre.

Sensibilisation, initiation et partage autour des questions d'accessibilité et d'inclusion dans le milieu du jeu vidéo avec l'association *CapGame* (mise à disposition de bornes de jeux vidéo avec des manettes adaptées, présentation de logiciels spécifiques). Avec une gamme de jeux de société accessible aux personnes non voyantes et malvoyantes (avec des jeux classiques, mais aussi des jeux modernes).

Perspectives pour 2025 :

Poursuivre et pérenniser les projets existants,
Développer de nouveaux projets innovants.

2. Le Lions Club

Introduction :

L'association mène depuis plusieurs années des actions en direction des publics fragilisés.

Rappel des objectifs indiqués dans le rapport de 2024 :

- Les actions d'animations à l'accueil de jour l'Abrier pour un public atteint de la maladie d'Alzheimer.

L'association intervient trimestriellement et propose des animations diverses : jeux, quiz, chorale, activités d'arts plastiques, la constitution de livres d'art, de voyages. Ces temps s'adressent autant aux résidents qu'aux encadrants. Ils ont représenté 18 heures d'animation et de préparation.

- La distribution de panneaux « *Si tu prends ma place, prends mon handicap* »

L'association, en concertation avec la mairie, a proposé de mettre sur les places réservées aux personnes en situation de handicap des panneaux indiquant la réglementation à suivre. L'association après l'installation des panneaux vérifie le bon état de cette signalétique et si besoin propose de nouveaux panneaux, après un échange avec les services techniques municipaux.

Perspective pour 2025

Poursuivre et renouveler les objectifs en direction des publics fragilisés impulsés en 2024.

3. Les sections adaptées de l'Association Sportive Fontenaisienne

L'Association Sportive Fontenaisienne propose un large éventail d'activités sportives, avec notamment des sections adaptées aux personnes en situation de handicap, au travers de différentes sections :

- Section gymnastique artistique : accueil d'un public d'enfants issus de l'Institut des Jeunes Sourds de Bourg-la-Reine, du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), et de l'Institut médico-éducatif (IME),
- Section natation : accueil d'un public adulte porteur de troubles moteurs et sensoriels,
- Section rugby : accueil d'un public adulte atteint de troubles du spectre autistique,
- Section tennis de table : accueil d'un public d'enfants atteints de troubles du spectre autistique.

Perspectives pour 2025 :

Renforcer les compétences de nos intervenants par le biais de formations spécialisées afin d'acquérir de nouvelles méthodologies,
Améliorer la qualité de l'accompagnement.

4. La Médiathèque

La médiathèque de Fontenay-aux-Roses s'engage à garantir un accès égal, effectif et autonome à ses services, collections, espaces et outils numériques pour tous les usagers et agents, en intégrant une démarche globale d'accessibilité physique, numérique, culturelle et humaine.

Objectifs de 2024 :

- Rendre accessibles les différents espaces de la médiathèque, les collections, l'accès numérique
- Favoriser la formation des agents d'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Développer et maintenir le partenariat sur le territoire

Bilan :

Accessibilité physique et architecturale :
Rampe d'accès, ascenseur desservant tous les niveaux.
Espaces accessibles en fauteuil, assises disponibles.
Signalétique claire, mobilier adapté.
Remise possible des documents au rez-de-chaussée.

Accessibilité des collections :

- Handicap visuel :

Bandes podotactiles, ascenseur avec braille.

500 livres en grands caractères, 900 livres audio (adultes et jeunesse), livres en braille jeunesse.

- Handicap cognitif :

Livres audio et ouvrages adaptés aux enfants dyslexiques.

- Handicap psychique :

Espaces calmes et possibilité d'isolement.

Accessibilité humaine et culturelle

Agents formés et présents à chaque niveau pour accompagner les publics.

Accueil de stagiaires porteurs de handicap.

Médiations adaptées : accompagnement individuel autant que possible.

Accessibilité numérique

Portail web équipé de fonctionnalités spécifiques liées à l'accessibilité.

Accompagnement au numérique.

Ressources numériques inclusives.

Espace Adultes-Adolescents / Numérique & Son-FabLab

Accueils spécifiques :

- IME de Fontenay-aux-Roses (8 jeunes, accueil bimensuel).
- Groupe de 6 adultes en situation de handicap (accueil hebdomadaire).
- Portage à domicile : 10 bénéficiaires pour 32 personnes empêchées.

Chiffres clés :

- 76 actions pour 517 personnes en situation de handicap.
- 22 actions pour publics spécifiques, dont 10 portages à domicile (32 personnes âgées).

Perspectives 2025 :

Consolider et relancer les partenariats (CCAS, Espace loisirs Seniors, Résidence Arcade),

Renforcer les ressources adaptées (audio, braille, numérique),

Développer la médiation numérique inclusive,

Valoriser l'offre accessible dans la communication,

Développer les collections et supports FALC (Facile à lire et à comprendre)

Retour synthétique à propos de tenue la commission communale pour l'accessibilité (CCA) en date du jeudi 13 novembre 2025 :

Etaients présents :

Mme BULLETT (Maire-adjointe en charge du social, vice-présidente du CCAS), Mr BOULARD (représentant de l'Association des Paralysées de France - France-Handicap), Mme LAZREG (Chef de Projet Voirie Réseaux Divers), Mme DE GAND (directrice de Pôle santé- social), Mr MALEYSSON (directeur du CCAS), Mme TORREGROSSA (Référente Handicap Ville).

Une lecture intégrale du rapport a été faite.

Question de M. BOULARD : le Petit Fontenaisien peut-il être pris par les Balnéolais ?

Réponse donnée après recherche : Le Petit Fontenaisien fait partie du réseau Vallée Sud Bus, déployé par l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris. Son utilisation est soumise à la possession d'un Pass Local, lui-même réservé aux seuls habitants de Clamart (Le Clamibus), Malakoff (l'Hirondelle) et Fontenay-aux-Roses (Le Petit Fontenaisien).

Mme LAZREG souligne le travail réalisé durant l'année 2024, mettant en exergue une diminution des anomalies recensées sur l'espace public entre 2014 et 2024. Le service est parti du diagnostic effectué en 2014 par un bureau d'études, et a repointé l'évolution des anomalies, par secteur.

Mme BULLETT souhaite que des détails soient apportés sur le nombre et l'emplacement des banc, qui contribuent à faciliter le parcours de personnes rencontrant des problèmes de mobilité.

Réponse apportée par les services techniques, en date du 31 juillet 2024 la Ville comptait **121 bancs**, répartis comme suit :

- Quartier du Parc / Centre-ville : 44 bancs
- Val Content / Pervenches : 15 bancs
- Ormeaux / Renards : 19 bancs
- Blagis/Gare : 27
- Scarron/Sorrières : 16

Une carte est disponible en annexe du présent rapport.

Mr BOULARD souhaite obtenir des information sur le niveau d'accessibilité des commerces (soit les ERP de 5^{ème} catégorie). Une demande a été adressée aux services préfectoraux en date du 24 novembre 2025. Il souhaite connaître les établissements remplissant l'obligation du registre d'accessibilité, l'existence de la plateforme <https://acceslibre.beta.gouv.fr> lui a été rappelée.

Un consensus émerge, au fur et à mesure de la discussion, sur la nécessité de poursuivre les interactions et de tisser de nouveaux partenariats avec l'ensemble des acteurs engagés dans la poursuite des objectifs d'accessibilité.

VIII. CONCLUSION

Sur fond d'année 2024 singulière au niveau international, avec la 17^{ème} édition des Jeux Paralympiques, ce rapport s'est attaché à recenser, sans se limiter à celles menées par le pôle handicap du CCAS, l'ensemble des actions sur le territoire communal destinées à renforcer le principe d'accessibilité et à le traduire concrètement pour les administrés.

Le pôle handicap s'attache à poursuivre et à diversifier chaque année son travail de mise en réseau entre les services municipaux et les organismes extérieurs, et à apporter de l'aide aux personnes dans leurs démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine, sans compter les différentes actions détaillées ci-avant.

L'année 2025 constituera à cet égard une année de continuité, avec le déploiement de nouveaux projets de sensibilisation, la poursuite des actions les plus probantes, et la consolidation de liens entre les différentes parties prenantes, pour faire de Fontenay-aux-Roses une ville plus accessible, et *in fine* plus égalitaire.

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE :

Vous trouverez ci-dessous la signification des sigles et abréviations présents dans le rapport :

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AD'AP	Agenda d'Accessibilité programmée
AFIS	Actions de Formation et Information Surdit�
AFM	Association fran�aise contre les myopathies
ALSH	Accueil de Loisirs Sans H�bergement
BAFA	Brevet d'Aptitude � la Fonction d'Animateur
BEV	Bande d'�veil de Vigilance
BOE	B�n�ficiaires de l'Obligation d'emploi de travailleurs handicap�s
CAJ	Centre d'Accueil de Jour
CAMPS	Centre d'Action M�dical Pr�coce
CCA	Commission Communale pour l'Accessibilit�
CCJL	Centre Culturel Jeunesse et Loisirs
CIDPH	Convention Relative aux Droits des Personnes Handicap�es
CMI	Carte Mobilit� Inclusion
CMS	Centre Municipal de Sant�
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CRAIF	Centre de Ressources Autisme d'�le de France
DAR	Dispositif d'Auto-R�gulation
EMP	Externat M�dico-P�dagogique
EMPRO	Externat M�dico Professionnel
EPA	Etablissement Public Caract�re Administratif
EPT	Etablissement Public Territorial
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESAT	Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
FALC	Facile � Lire et � Comprendre
FIPHFP	Fond pour l'Insertion des Personnes Handicap�es dans la Fonction public
GEM	Groupe d'Entraide Mutuel
IME	Institut M�dico Educatif
LSF	Langue des Signes Fran�aise
MDPH	Maison D�partemental des Personnes Handicap�es
ODAAS	Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation
PAI	Projet d'Accueil Individualis�
PMR	Personne � Mobilit� R�duite
RPLS	R�pertoire des Logements locatifs des bailleurs Sociaux
RQTH	Reconnaissance de la Qualit� de Travailleur Handicap�
SAIS 92	Service d'Accompagnement � l'Inclusion Sociale
TDAH	Trouble de l'Attention avec Hypersensibilit�
TSA	Trouble du Spectre Autistique
TSLA	Troubles sp�cifiques du Langage et des Apprentissages
UFR	Usager � Fauteuil Roulant
ULIS	Unit� Localis�e pour l'Inclusion Scolaire
UNAPEI	Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadapt�s
VSGP	Vall�e Sud Grand Paris

